

Il est vrai que le premier ministre a promis, en mettant sa tête en jeu, de réformer la Constitution, mais il sait fort bien que dans l'esprit des Québécois cette réforme consistait dans une nouvelle répartition des pouvoirs. Si les Québécois s'étaient fait dire par le premier ministre que cette réforme dans l'immédiat se limiterait au rapatriement unilatéral de la Constitution, à l'inclusion d'une charte des droits fondamentaux et linguistiques dans cette dernière et, plus encore, à la mainmise du gouvernement fédéral sur ce qui reste de pouvoirs et de libertés économiques des provinces, je n'hésiterais pas à dire que les Québécois auraient massivement répudié de tels propos. Il est probable que dans ces circonstances les oui l'auraient remporté. De toute façon les partisans du non auraient pris leurs distances avec le premier ministre du Canada, et je ne crois pas me tromper en disant que Claude Ryan en particulier se serait dissocié de la position du chef libéral fédéral. On n'a pas entendu beaucoup de remarques, sur la déclaration de M. Ryan. Il est important que les Canadiens sachent que les libéraux provinciaux n'acceptent pas les méthodes utilisées par le premier ministre du Canada. Et on me permettra, monsieur le président, de lire deux paragraphes de M. Ryan. Bien sûr, comme nous, il rêve de grands principes respectés à travers le Canada, il rêve d'un idéal sur le plan de la justice, etc., de beaucoup d'autres choses. Bien sûr que M. Ryan le souhaite. Nous aussi nous le souhaitons, mais en respectant notre structure actuelle. S'il y a lieu de la changer, eh bien il faudra parler aux provinces. M. Ryan dit, et je cite:

C'est que je redoute personnellement dans la manière dont les choses s'amorcent, c'est que nous ne soyons conduits par étapes à des changements profonds dans la nature même du régime fédéral qui nous gouverne.

Ce n'est pas un «bleu» qui dit cela! Ce n'est pas un séparatiste qui dit cela!

Le régime fédéral a été fondé jusqu'à maintenant sur le principe de l'égalité des deux ordres de gouvernement . . .

C'est clair, messieurs les libéraux de l'autre bord?

Il n'était pas question qu'un ordre de gouvernement soit subordonné à l'autre ou qu'un ordre jouisse d'une prépondérance sur l'autre. Avec la méthode qu'introduit le projet fédéral, on affirme la prépondérance du gouvernement fédéral sur les provinces.

C'est un nouveau principe politique qui, à mon point de vue, ouvre une page entièrement nouvelle dans l'histoire du droit constitutionnel et de l'évolution politique du Canada. Nous soutenons . . .

dit toujours M. Ryan, au nom du parti libéral . . .

. . . que la Constitution est la propriété et la responsabilité commune des deux ordres de gouvernement. Si l'on veut instituer des changements majeurs devant affecter la Constitution, ces changements doivent être faits moyennant l'accord des deux ordres de gouvernement. Aucun des deux ordres de gouvernement ne peut s'arroger le privilège ou le droit d'agir seul dans ces questions qui sont de nature à modifier les rapports fédératifs.

Et il ajoute quelque chose d'intéressant lorsqu'on tente d'évaluer le référendum du Québec.

Une voix: Ne parle pas du référendum, tu n'en sais rien!

M. La Salle: Et quand j'entends, dit M. Ryan . . . Peut-on me donner le nom de l'insignifiant qui parle plus fort que les

La constitution

autres? Et quand j'entends, dit M. Ryan, monsieur le président, je cite:

Et quand j'entends M. Trudeau proposer que le NON donné au référendum équivalait à un blanc-seing donné au premier ministre du Canada pour imposer sa conception du changement constitutionnel, je ne peux pas être d'accord non plus. Nous nous sommes battus à la fois pour le NON et pour des changements raisonnables dans le système fédéral du gouvernement canadien, mais nous avons toujours dit que tout changement fondamental doit être recherché et effectué avec l'accord des deux ordres de gouvernement (. . .)

Si on m'avait dit:

M. Ryan conclut:

Vous allez présider le Comité du NON au référendum pour vous faire dire ensuite: c'est ceci maintenant que tu vas faire, voici ton devoir et tais-toi. Je ne serais alors jamais allé présider le Comité du NON, vous le savez bien. Et si on m'avait dit que c'était ma dernière chance, et qu'après c'est la souveraineté-association, je ne me serais pas laissé embarquer dans une trappe comme celle-là non plus. De part et d'autre, depuis quelques mois, on fausse allègrement la véritable signification des résultats du référendum qui a eu lieu le 20 mai dernier. Comme témoin privilégié de cette entreprise, comme président du Comité des forces du NON, je me sens obligé d'inscrire ma dissidence. (. . .)

Alors, il est important, je pense, que les Canadiens sachent que le parti libéral du Québec va complètement à l'encontre de ce que laissent croire les libéraux ici.

Ce que laissent croire les libéraux, qui se disent représenter les électeurs du Québec, c'est de la fausse représentation, et je le répète. Invoquez l'urgence. Comment expliquer cela, monsieur le président. D'abord, il eut été si facile pour M. Trudeau, pour le premier ministre du Canada, je m'excuse, de rencontrer M. Ryan et de permettre aux libéraux du Québec de faire connaître leurs vues plutôt que de prendre une décision immédiatement. Nous aurions souhaité, nous, que le très honorable premier ministre tente un autre effort en réunissant les premiers ministres des provinces, qu'il tente un ultime effort pour peut-être tout au moins avoir la décence de se faire sanctionner ce gel de deux ans sans changement. Imaginons que les dix premiers ministres aient accepté un rapatriement avec un gel de deux ans, nous . . .

Une voix: Jamais!

M. La Salle: On me dit jamais. Parce que le très honorable premier ministre du Canada n'est pas intéressé à avoir une réponse affirmative des provinces. La vision du très honorable premier ministre du Canada fait preuve de son incompétence et de son impossibilité à trouver une solution.

Alors il est vrai que pour assaisonner sa salade, le premier ministre nous parle d'une charte des droits fondamentaux et linguistiques. Ce qu'il n'a pas encore prouvé, c'est que les droits fondamentaux sont menacés. Bien au contraire, toutes les provinces canadiennes, si je ne me trompe, possèdent leur propre charte des droits de la personne, et je ne connais pas d'instance où ceux-ci soient réellement mis en péril. Ce que je sais, par exemple, c'est que sur ce chapitre du respect des droits de la personne, le gouvernement du premier ministre actuel n'est pas sans reproche. C'est pourquoi je l'incite à aborder le problème avec un peu plus d'humilité. Ses attitudes passées nous le rendent plus que suspect.